



**Contact** : 01.64.14.78.77  
[cgt@departement77.fr](mailto:cgt@departement77.fr)  
[departement77.reference-syndicale.fr](http://departement77.reference-syndicale.fr)

## APPEL à la mobilisation

**Le lundi 26 novembre**

À partir de 12h

Sur le parvis de l'hôtel du Département

À MELUN



**Contact** : 06.15.36.19.54  
[fo@departement77.fr](mailto:fo@departement77.fr)

# RIFSEEP

## NON à la triple peine !!!

Depuis plusieurs semaines, vos syndicats CGT et FO vous informent sur la mise en place du RIFSEEP dans notre Collectivité et vous alertent sur les choix opérés par les Élus et l'Administration (voir tracts précédents).

**L'Administration a tout fait pour nous mettre devant le fait accompli :**

- pseudo réunions de concertation avec les organisations syndicales ;
- rétention systématique de l'information ;
- retard d'organisation des conférences d'information au personnel.

Or, vient déjà l'heure du vote en Comité technique (26 nov.) puis bientôt l'heure du vote par l'Assemblée départementale (20 déc.).

Ne vous contentez pas des vagues promesses de l'Administration. Depuis le début, elle dit tout et son contraire !

**Les syndicats CGT et FO s'opposent :**

- **aux conditions imposées sans concertation de la mise en place du RIFSEEP :**
  - Des familles de fonction revues à la baisse au regard des missions des agents ;
  - NON augmentation du régime indemnitaire en cas d'avancement et de promotion ;
  - NON versement du CIA pour les agents nouvellement recrutés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit.
- **au projet de l'Administration :**
  - Suspension du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents (concernés ou non par le RIFSEEP) par un abattement de 1/30<sup>e</sup> pour chaque jour de maladie ordinaire au-delà du 20<sup>e</sup> jour d'arrêt ; rapidement, l'agent ne touchera plus aucun régime indemnitaire ;
  - Abattement proportionnel du régime indemnitaire en cas de temps partiel thérapeutique.

**L'argument de lutte contre l'absentéisme perlé avancé par l'Administration est hypocrite**, alors même qu'une journée de carence pour maladie ordinaire a été réintroduite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

C'est une décision propre au Conseil départemental, **qui ne relève d'aucune obligation légale...**

**Par souci d'économie, les Élus et l'Administration nous font les poches...**

De plus, vous subissez déjà des conditions de travail dégradées par le manque d'effectifs, la diminution du nombre d'agents, la charge de travail de plus en plus lourde et la pression managériale de plus en plus forte.

Pour toutes ces raisons, c'est le moment de se mobiliser et d'être nombreux pour soutenir vos représentants en Comité technique et manifester votre mécontentement.

Rendez-vous :

**Lundi 26 novembre**, à partir de 12 h

Sur le parvis de l'hôtel du Département

À MELUN

**Demandez le programme !**

### Le IN

Dans l'hôtel du Département

**14h : Présentation du RIFSEEP au  
Comité technique**

*Vos représentants exigent le retrait du  
projet actuel et l'ouverture de négociations !*

### Le OFF

Sur le parvis de l'hôtel du Département

**Dès 12 h : Sandwich party**

*Pique-nique festif et revendicatif*

**14h : Comité technique fictif**

*Organisation d'un Comité technique parodique*

### Rejoignez-nous sur le OFF :

- 🕒 Pendant votre pause déjeuner
- 🕒 En déclarant 1h, 2h, une ½ journée de grève... (préavis de grève déposé pour la journée)

**Agissons** avant qu'il ne soit trop tard

**Réclamons** l'ouverture de vraies négociations !

**Stop**



assez de mensonges

**Nouveau régime  
indemnitare**

**La vérité sur le  
RIFSEEP**

### Pour information :

À ce jour, *l'Administration n'a toujours pas communiqué aux représentants du personnel les éléments du dossier*, en ce qui concerne les montants minimaux/maximaux du régime indemnitaire (IFSE et CIA) par grade et par sous-famille de cotation, ni les sous-familles de cotation réparties par grades et par fonctions.

Cette défaillance remet en question le rôle des représentants du personnel dans les instances, nous empêchant d'étudier sérieusement le dossier et toutes ses conséquences pour les agents.